

**DECLARATION D'INTENTION  
DE PARTICIPATION A UNE GREVE**

**A RENVOYER DIRECTEMENT À L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION  
NATIONALE PAR LETTRE OU TÉLÉCOPIE AU MOINS 48 H AVANT  
L'ENTRÉE EN GRÈVE**

Je soussigné (e) :

NOM :

PRENOM :

**Exerçant mes fonctions le jour de la grève à :**

CIRCONSCRIPTION :

ECOLE :

CLASSE :

VILLE :

déclare sur l'honneur :

avoir l'intention de prendre part à la grève du (date) :  
à partir de                    heures

A                    le  
(*signature*)

*Rappel: Conformément à l'article L133-4 du code de l'éducation 1<sup>er</sup> alinéa :  
Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues par l'article L.2512-2  
du code du travail et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des  
fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l'autorité  
administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de  
participer à la grève, son intention d'y prendre part.*

**La déclaration doit être faite par écrit, par lettre ou par télécopie ou courriel (par messagerie professionnelle exclusivement), et doit parvenir (c'est par conséquent la date de réception par l'autorité administrative qui est prise en compte) à l'Inspecteur de l'éducation nationale, au moins 48 h avant l'entrée en grève de l'intéressé.**